

81966 - Un prieur qui rejoint l'imam après le début de la prière met fin à celle-ci par oubli en même temps que l'imam. Doit-il procéder à une prosternation après avoir rattrapé ce qu'il a perdu ?

question

J'ai raté une rak'a de la prière d'asr. Et quand l'imam a terminé la prière, je l'ai suivi par erreur... Dois-je procéder à la prosternation de réparation après avoir rattrapé la rak'a ratée ?

la réponse favorite

Louanges

à Allah

Oui,
vous devez procéder à une prosternation de réparation après l'achèvement de votre prière. Car celui qui prie avec l'imam ne doit effectuer une telle prosternation pour une faute personnelle que dans le cas où il a rejoint l'imam après le début de la prière.

Dans
al-madjmou' (4/63) an-Nawawi (Puisse Allah Très Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand celui qui prie avec l'imam commet une faute, l'imam la supporte à sa place et aucun des deux n'aura à effectuer une prosternation de réparation. Ceci est admis sans aucune contestation.

Cheikh

Abou Hamid dit : « **C'est ce que tous les ulémas disent à l'exception de Makhoul. Pour ce dernier, l'imam doit faire la prosternation pour réparer ses propres fautes** ». Le premier avis s'atteste dans cette parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **L'imam n'est**

là que pour être imité ; ne vous démarquez pas de lui » (rapporté par al-Boukhari (722) et par Mouslim (414).

Le fait que celui qui prie avec l'imam effectue une prosternation de réparation revient à se démarquer de lui. Si toutefois il l'a rejoint après le début de la prière, il procède à la prosternation de réparation, une fois sa prière achevée. Puisqu'il l'achève tout seul, sa prosternation ne revient pas à se différencier de l'imam.

Deuxièmement, dans Al-Madjmou (4164) al-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « **Si celui qui prie avec l'imam l'a rejoint après le début de la prière, s'il commet une faute après la fin de la prière de l'imam, celui-ci ne la supporte pas à sa place puisqu'il avait cessé de l'imiter »**.

Dans al-mawsu'a al-fiqhiyya (8/206) on lit : « Si celui qui a rejoint l'imam après le début de la prière, met fin à sa propre prière par erreur, il la reprend puis procède à une prosternation de réparation.

Cheikh Saad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « **Si celui qui a rejoint l'imam après le début de la prière se trompe dans la partie rattrapée, il doit procéder à une prosternation de réparation »**. Fatawa de Saadi (157).

Dans Madjmou al-Fatawa (14/n° 698), Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « **Si celui qui a rejoint l'imam dans la prière commet une faute, il doit procéder à une prosternation de réparation, si la faute commise la nécessite »**. Fait partie des fautes à réparer

le fait de mettre fin à la prière en même temps que l'imam alors qu'on n'a pas achevé la prière. Dans ce cas, on doit rattraper la partie ratée avant de procéder à la prosternation de réparation.

Allah

le sait mieux.